
Présidence : Kazakhstan**811ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 27 mai 2010

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 14 h 55

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov
M. Y. Akhinzhanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE S. E. MME HEIDI TAGLIAVINI,
DIPLOMATE EN RÉSIDENCE AU CENTRE DE
GENÈVE POUR LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Président, Diplomate en résidence au Centre de Genève pour la politique de sécurité, Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Azerbaïdjan et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/453/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/462/10), Fédération de Russie (PC.DEL/450/10), Suisse (également au nom du Liechtenstein), Canada (PC.DEL/468/10), Norvège (PC.DEL/445/10), Géorgie (Annexe 1)

Point 2 de l'ordre du jour : CENTRE DE L'OSCE À BICHKEK

Chef du Centre de l'OSCE à Bichkek (PC.FR/7/10/Rev.1 OSCE+), Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la

Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/454/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/463/10), Fédération de Russie (PC.DEL/451/10), Canada (PC.DEL/469/10), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Kirghizistan (PC.DEL/460/10 OSCE +), Président

Point 3 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DES GRANDES LIGNES DU PROGRAMME 2011

Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/97/10 OSCE +), Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/455/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/466/10), Fédération de Russie (PC.DEL/449/10), Président

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Lutte contre le trafic de drogues dans l'espace de l'OSCE* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/465/10), Fédération de Russie (PC.DEL/448/10), Espagne-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/459/10), Turquie (PC.DEL/471/10 OSCE+)
- b) *Jugement concernant l'usage des symboles historiques en Lituanie* : Fédération de Russie (PC.DEL/447/10), Lituanie (PC.DEL/467/10)
- c) *Libertés fondamentales en Biélorussie* : Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/458/10), Biélorussie (PC.DEL/461/10 OSCE +), Fédération de Russie
- d) *Communiqué des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE concernant les « élections législatives » organisées le 23 mai 2010 au Haut-Karabakh* : France (également au nom de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique) (PC.DEL/446/10), Espagne-Union européenne (PC.DEL/456/10), Azerbaïdjan (Annexe 2), Arménie, Turquie
- e) *Situation au Haut-Karabakh* : Azerbaïdjan (PC.DEL/474/10), Arménie

- f) *La peine de mort aux États-Unis d'Amérique* : Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Azerbaïdjan et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) PC.DEL/457/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/464/10)
- g) *Nauffrage du Cheonan le 26 mars 2010* : République de Corée (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/452/10), Australie (partenaire pour la coopération), États-Unis d'Amérique

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

Réunion au format de négociation « 5+2 » sur le processus de règlement de la question de la Transnistrie, tenue le 24 mai 2010 : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/98/10 OSCE+)* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- b) *Sixième cycle du Programme des administrateurs auxiliaires (SEC.GAL/98/10 OSCE+)* : Directeur du Bureau du Secrétaire général

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Questions d'organisation* : Président, France
- b) *Septième Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes, tenue à Bakou les 24 et 25 mai 2010* : Azerbaïdjan (PC.DEL/470/10)
- c) *Exposition dans le cadre de la Journée internationale de l'enfant, organisée à Vienne du 27 mai au 3 juin 2010* : Président

4. Prochaine séance :

Mardi 1er juin 2010 à 11 heures 30, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/811

27 mai 2010

Annexe 1

FRENCH

Original : ENGLISH

811ème séance plénière

PC Journal No 811, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GÉORGIE

Merci, Monsieur le Président.

C'est avec le plus grand plaisir, Madame l'Ambassadrice Tagliavini, que je vous souhaite la bienvenue au Conseil permanent. Je tiens à vous remercier pour votre professionnalisme et votre engagement de longue date en faveur du règlement du conflit en Géorgie.

Madame l'Ambassadrice,

Je suis fermement convaincu que le Rapport est axé sur l'avenir et non pas sur le passé, comme certains peuvent le prétendre. Je crois également qu'il est susceptible d'apporter une précieuse contribution à un règlement négocié du conflit, s'il y a une volonté politique suffisante. Le conflit entre la Russie et la Géorgie, comme vous l'indiquez dans les observations les plus importantes du Rapport, « continue d'être une menace pour la paix dans le Caucase, en ayant des effets déstabilisants dans la région et au-delà ». C'est effectivement le cas et nous partageons votre avis que « ce conflit a non seulement une portée locale ou régionale, mais également une influence directe sur l'architecture de sécurité de l'Europe ».

C'est précisément la raison pour laquelle votre visite à l'OSCE nous paraît importante et opportune, même s'il s'est écoulé pas mal de temps depuis la publication du Rapport. Alors que se poursuit le Processus de Corfou et que nous nous préparons à la Réunion du Conseil ministériel et, éventuellement, à un sommet ultérieurement cette année, nous devrions tous nous réjouir de cette occasion de vous écouter parler des enseignements que l'OSCE peut retirer du conflit armé entre la Russie et la Géorgie et, en particulier, d'entendre vos observations au sujet des causes de la guerre et sur les moyens de régler le conflit en cours.

Comme vous le relevez à juste titre, Madame Tagliavini, les documents de l'OSCE, de l'Acte final de Helsinki aux autres documents historiques comme la Charte de Paris et la Charte de sécurité européenne, ont beaucoup pâti du conflit armé entre la Russie et la Géorgie. Aussi est-ce notre responsabilité commune de rechercher des moyens d'éviter que de tels événements ne se reproduisent à l'avenir.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

L'OSCE est l'enceinte toute indiquée pour la tenue d'un dialogue de fond sur les questions de sécurité et devrait par conséquent être l'un des forums importants pour un dialogue véritable et approfondi sur le règlement du conflit en Géorgie. Madame l'Ambassadrice, vous avez déclaré récemment que l'approche pour ainsi dire passive et non novatrice du processus de paix adoptée par la communauté internationale dans la région – l'OSCE en Ossétie du Sud et l'ONU en Abkhazie – n'avait pas contribué à faciliter un règlement de paix. Compte tenu de cette amère réalité, nous devrions tous nous accorder à reconnaître que nous devons prendre des mesures collectives pour combler cette lacune. Si l'OSCE persiste dans son approche passive et non novatrice, cela n'améliorera ni la situation sur le terrain ni n'aidera notre Organisation elle-même, qui traverse actuellement des moments très difficiles. L'OSCE doit devenir plus pertinente.

Madame l'Ambassadrice,

Avant votre arrivée à Vienne, j'ai eu l'honneur de soumettre au Président du Conseil permanent et à tous mes distingués collègues une proposition selon laquelle nous devrions étudier des moyens de tirer pleinement parti de votre visite à l'OSCE. J'avais notamment suggéré de mener des débats plus substantiels que ceux auxquels nous prenons part au sein du Conseil permanent. La nécessité d'améliorer la qualité du Conseil permanent et de faire en sorte qu'il joue un rôle plus déterminant et concret est un point sur lequel nous nous sommes tous, sans exception aucune, mis d'accord dans le cadre de nos délibérations de Corfou.

J'avais proposé d'aller au-delà de la lecture sélective du Rapport et des accusations systématiques formulées au sein du Conseil permanent. J'avais également proposé de recourir à une structure consistant en réunions spéciales/thématiques dans le cadre du Processus de Corfou ou en séances informelles renforcées du Conseil permanent, qui auraient permis aux participants d'échanger librement des opinions, de dialoguer de façon constructive et de chercher, ensemble, des moyens d'aller de l'avant en s'appuyant sur les observations et les recommandations du Rapport. Le but de mon initiative était d'exploiter la partie du Rapport tournée vers l'avenir et, ainsi, de rendre l'OSCE plus pertinente.

Dans cette optique et encouragée par votre Rapport, ainsi que par les ambitions exprimées dans le cadre de nos délibérations de Corfou, ma délégation a également émis l'idée de procéder à une étude méthodologique du rôle de l'OSCE dans le règlement du conflit en Géorgie. En effet, comme vous l'avez déclaré récemment, Madame l'Ambassadrice, « une paix future n'est guère envisageable si les faits ne sont pas présentés de manière sobre et impartiale ». Cela a également été l'un des principaux objectifs de la Géorgie en présentant ces propositions et d'autres similaires au fil des années à l'OSCE.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

La volonté politique nécessaire, à laquelle nous faisons si souvent allusion, ne peut pas venir du néant ; elle doit être suscitée et confortée progressivement. Mais nous devons commencer quelque part. Et si nous continuons de laisser passer de bonnes occasions, le problème du manque de volonté politique persistera. Sous peu, lors de la visite prévue des

Coprésidents des Discussions de Genève à l'OSCE, nous aurons une nouvelle occasion de tenter de combler cette lacune.

Je continue d'espérer que nous trouverons tous la force de donner suite aux précieux rapports intéressant nos travaux et nos objectifs, ainsi qu'aux propres rapports de l'OSCE. J'espère que, tôt ou tard – le plus tôt sera le mieux – l'OSCE pourra surmonter cette impasse caractérisée par la quasi-passivité et le manque d'innovation dans ses approches des processus de règlement des conflits et qu'elle se mettra plus en phase avec les exigences de notre époque.

Monsieur le Président,

S'agissant des principales conclusions du Rapport, ma délégation a exposé sa position, que l'on peut trouver sous la cote FSC.DEL/188/09, à l'occasion de la séance du FCS du 7 octobre 2009. Le 25 mai 2010, ma délégation a également distribué le document intitulé « Principales conclusions du Rapport Tagliavini », sous la cote PC.DEL/441/10. Je ne lirai et ne relirai donc pas ces documents maintenant.

À titre de conclusion, Madame l'Ambassadrice Tagliavini, permettez-moi d'exprimer mon appui pour votre point de vue selon lequel « pour préserver la paix – ou ne serait-ce que maintenir l'efficacité des accords de cessez-le-feu – nous n'avons pas besoin de nouveaux engagements ou de nouvelles dispositions, juste de ceux qui existent déjà : ils ont simplement besoin d'être respectés ». Je m'associe donc à tous ceux qui appellent la Russie à cesser de méconnaître ses engagements internationaux et à commencer à appliquer l'accord de cessez-le-feu signé par son Président.

Monsieur le Président,

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci.

811ème séance plénière

PC Journal No 811, point 4 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AZERBAÏDJAN

Merci Monsieur le Président.

Prenant en considération les déclarations présentées par les distinguées délégations de l'Espagne, au nom de l'UE, et de la France, j'ai l'honneur de vous communiquer la déclaration du Ministère des Affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, rendue publique le 24 mai 2010.

La déclaration est ainsi libellée:

« La République d'Azerbaïdjan partage les préoccupations de ses partenaires internationaux concernant l'incidence négative sur le processus de paix en cours des « élections législatives » illégales tenues le 23 mai 2010 dans les territoires occupés de la République d'Azerbaïdjan.

Cette autre tentative de la République d'Arménie de camoufler sa politique d'annexion et son occupation des territoires de l'Azerbaïdjan s'est soldée par un échec inévitable et complet. La partie arménienne, par ses agissements, ne trompe personne si ce n'est sa propre société. En effet, la communauté internationale est parfaitement au courant de la situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, comme l'indiquait tout récemment le rapport sur la nécessité d'une stratégie de l'UE pour le Caucase du Sud, adopté par le Parlement européen.

La République d'Azerbaïdjan n'acceptera jamais la solution du fait accompli que la partie arménienne tente d'imposer. Le conflit qui sévit dans la région du Haut-Karabakh et alentour ne peut être résolu que sur la base du respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues de l'Azerbaïdjan et de la coexistence pacifique des communautés arménienne et azerbaïdjanaise de la région du Haut-Karabakh de l'Azerbaïdjan, jouissant pleinement et équitablement des fruits de la démocratie et de la prospérité.

L'Azerbaïdjan exhorte une nouvelle fois la partie arménienne à mettre un terme à sa politique destructrice et, au lieu de perdre un temps précieux, à négocier de bonne foi afin de parvenir sans délai à une solution durable au conflit sur la base des normes et des principes du droit international. »

Je vous demanderais, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration en annexe au journal du jour.

Merci, Monsieur le Président.